

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

**COMPTE RENDU**

Transmis aux Conseillers Municipaux le :

24 décembre 2014

# CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NON	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS	
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Boutaleb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Mlle Christelle FORTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste « Unis pour Joinville- le- pont »				<b>Mme SELLAM</b>	<input type="checkbox"/>	
Liste « Vivre Joinville ensemble »				<b>M. CLAIR</b>	<input type="checkbox"/>	
				<b>M. DUVERT</b>	<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	30
Nombre de membres excusés représentés	03
Absent	00

\* \*  
\*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

1

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

*Le Conseil désigne, à la majorité, Monsieur Alain BARUGEL*

\* \*  
\*

2

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

*LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2014*

\* \*  
\*

3

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire*

\* \*  
\*

4

### BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

#### LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 1 970 102,07 €
- en dépenses : 1 970 102,07 €

#### Dont :

- en section de fonctionnement : 231 631,00 €
- en section d'investissement : 1 738 471,07 €

\* \*  
\*

5

### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

#### LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n°2 au budget annexe – assainissement de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 30 000,00 €
- en dépenses : 30 000,00 €

#### Dont :

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : 30 000,00 €

\* \*  
\*

<b>6</b>	<b>BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>
----------	---

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe – cinéma de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 4 500,00 €
- en dépenses : 4 500,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 4 500,00 €
- en section d'investissement : 0,00 €

\* \*  
\*

<b>7</b>	<b>BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>
----------	---

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, par chapitres, la décision modificative n°1 au budget annexe – port de plaisance de la commune pour l'exercice 2014, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 0,00 €
- en dépenses : 0,00 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : 0,00 €

\* \*  
\*

<b>8</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015</b>
----------	---

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget principal de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Budget principal

Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup>
----------------------------	---	---

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

		être autorisé	trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	1 106 204,48 €	276 551,12 €	276 551,12 €
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	6 657 455,00 €	1 664 363,75 €	1 664 363,75 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	2 324 447,37 €	581 111,84 €	581 111,84 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	4 049 152,83 €	1 012 288,21 €	1 012 288,21 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €

\* \*  
\*

9	<b>BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015</b>
---	---

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service assainissement de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

**Budget Assainissement**

	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles	171 047,13 €	42 761,78 €	42 761,78 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	1 235 015,79 €	308 753,95 €	308 753,95 €
Chapitre 45 – opérations pour compte de tiers	449 838,40 €	112 459,60 €	112 459,60 €

\* \*  
\*

10	<b>BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015</b>
----	---

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Cinéma de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

Budget annexe du Cinéma			
	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	22 130,25 €	5 532,56 €	5 532,56 €

\* \*  
\*

11	<b>BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015</b>		
<b>LE CONSEIL ;</b>			
Après en avoir délibéré, par :			
Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean- François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
contre	-		
abstention	01	M. LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
- Autorise Monsieur le Maire de Joinville-le-Pont à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget annexe du service Port de plaisance de la commune pour l'exercice 2015, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :			
Budget annexe du Port de Plaisance			
	Crédits ouverts en 2014	Montant maximum d'engagement pouvant être autorisé	Montant d'engagement proposé dans le 1 <sup>er</sup> trimestre 2015
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 910,00 €	1 477,50 €	1 477,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30 580,20 €	7 645,05 €	7 645,05 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	400 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

\* \*  
\*

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014****12****ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES DE RECETTES****LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet, sur proposition du comptable, en non-valeur les créances mentionnés sur la liste fournie par ce dernier et dont le montant global s'élève à 20 626.86 euros

\* \*  
\***13****NUIT BLANCHE AU PROFIT DU TELETHON – SUBVENTION A L'AFM-TELETHON****LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, par :

Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean- François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
------	----	---

contre

-

-

abstention

01

M. LAVAL (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

– Décide d'allouer une subvention de 1 000€ à l'AFM-Téléthon, 1 rue de l'Internationale BP 59 91002 Evry cedex

\* \*  
\***14****SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LAURETTE FUGAIN****LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention de 500 euros à l'Association Laurette FUGAIN, 101 rue de Sèvres 75279 Paris cedex 06.

\* \*  
\***15****ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE****LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, en application des contrats de performances approuvés le 29 avril 2014, le versement des subventions suivantes :

1)	Athlétique Club Paris Joinville :	1 500 €
----	-----------------------------------	---------

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

2)	Joinville Eau Vive :	5 000 €
3)	Racing Club de Joinville :	1 500 €
4)	Joinville Handball :	3 000 €
5)	Basket Club de Joinville :	2 000 €
6)	Aviron Marne et Joinville :	1 500 €

\* \*  
\*

16	<b>11<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL DU COURT METRAGE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES – ATTRIBUTION DU PRIX DU SCENARIO</b>
<b>LE CONSEIL ;</b>  Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 1 000 € à François COUGNON, lauréat du Prix du Scénario.	

\* \*  
\*

17	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT EN MATERIEL ET MOBILIER DU MULTI-ACCUEIL TRAMPOLINE (22 PLACES)</b>
<b>LE CONSEIL ;</b>  Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire, en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une subvention en investissement dans le cadre de la transformation, l'aménagement et l'équipement en matériel et mobilier du multi-accueil Trampoline de 22 berceaux, à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches liées à cette demande.	

\* \*  
\*

18	<b>MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR LA REDUCTIN DE L'EMPLACEMENT RESERVE (ER) DU TVM –EST AVENUE CHARLES FLOQUET A JOINVILLE-LE-PONT</b>
<b>LE CONSEIL ;</b>  Après en avoir délibéré, à l'unanimité :  – Approuve les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ayant pour objet la réduction de l'Emplacement Réserve n°2 de notre PLU pour le projet du TVM-Est réalisé par le Conseil Général du Val-de-Marne suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- La mise à disposition du public se déroulera du lundi 12 janvier 2015 au vendredi 13 février 2015</li><li>- Le dossier mis à disposition sera composé du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et des avis des personnes publiques associées, accompagné d'un registre</li><li>- Les éléments mis à disposition susmentionnés seront consultables à la Mairie de Joinville-le-Pont, dans le hall de l'Hôtel de Ville au rez-de-chaussée (23, rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont)</li></ul>	



## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

les jours et heures suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 8h30 à 12h et sur le site internet de la Ville.

- Durant la période de mise à disposition, les observations pourront être consignées :
  - o Par courriel, à l'adresse suivante : urba-ads@joinvillelepont.fr
  - o Sur le registre mis à disposition en mairie.

– Précise que la présente délibération sera affichée en mairie huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, et durant toute la durée de celle-ci.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

\* \*  
\*

19	<b>APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE JOINVILLE-LE-PONT</b>	
<b>LE CONSEIL ;</b>		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaieb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
contre	01	M. LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	05	M. Jean- François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>– Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement tel qu'il est annexé à la présente délibération.</p> <p>– Précise que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Autorité compétente pour la période année-année est constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un résumé non technique,</li> <li>- Une synthèse de la cartographie,</li> <li>- Les actions réalisées dans les 10 dernières années,</li> <li>- Les actions prévues pour les années à venir,</li> <li>- Les résultats de la consultation publique,</li> <li>- L'avis des gestionnaires concernés ayant répondu.</li> </ul> <p>– Précise également que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est mis en ligne sur le site internet de la ville.</li> <li>- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Joinville-le-Pont au service Urbanisme aux jours et heures d'ouverture du service ;</li> <li>- le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ainsi que la présente délibération sont transmis</li> </ul>		

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

\* \*  
\*

20

### ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « RESEAU URBAINS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE » DU SIPPAREC

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Adhère à la compétence « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle », définie à l'article 6 des statuts du SIPPAREC et demande le transfert au SIPPAREC de la convention de concession du réseau câblé de vidéocommunication conclue avec la société Numéricâble.

– Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer les convention et procès-verbaux de mise à disposition ou les inventaires des infrastructures.

\* \*  
\*

21

### AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC GrDF POUR L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS COMMUNICANTS POUR LA DISTRIBUTION PUBLIC DU GAZ NATUREL

**LE CONSEIL ;**

Après en avoir délibéré, par :

Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;  M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	04	M. Jean- François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
abstention	-	-

– Approuve la convention, pour l'installation et l'hébergement des équipements de télérelève GrDF et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

\* \*  
\*

<b>22</b>	<b>ADHESION DE LA VILLE AU CONTRAT CONCLU ENTRE LE SYCTOM ET ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES ELEMENTS D'AMEUBLEMENT</b>
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Autorise la Ville de Joinville-le-Pont à adhérer sans réserve au dispositif contractuel conclu entre le Sycdom et Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement et de souscrire aux termes et conditions engageant la ville de Joinville-le-Pont dans le cadre de la signature du contrat territorial de collecte du mobilier entre le Sycdom et Eco-Mobilier, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration de la ville de Joinville-le-Pont au périmètre du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Sycdom et Eco-Mobilier.</li> <li>- La transmission de tous les documents administratifs et pièces justificatives permettant au Sycdom de finaliser la signature du contrat territorial de collecte du mobilier avec Eco-Mobilier ainsi que sa mise en œuvre selon les dispositions et exigences contractuelles prévues. Dans l'éventualité où la ville de Joinville-le-Pont serait amenée à faire évoluer son niveau de service vers le développement d'un ou plusieurs points d'enlèvement et déciderait de transférer la responsabilité du traitement des DEA à l'éco-organisme, la Ville de Joinville-le-Pont s'engage alors à satisfaire les conditions du basculement opérationnel sur les points d'enlèvement visés par le transfert de responsabilité.</li> </ul> <p>Par ailleurs, la ville de Joinville-le-Pont s'engage à ne pas solliciter Eco-Mobilier en vue de la signature d'un contrat direct au moins jusqu'au terme du premier agrément (fin décembre 2017) coïncidant avec l'échéance du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Sycdom et Eco-Mobilier.</p> <p>– La Ville percevra, dans le cadre de l'application du contrat territorial de collecte du mobilier signé entre le Sycdom et Eco-Mobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aides financières dont la ville de Joinville-le-Pont bénéficie au titre des soutiens financiers et opérationnels portant sur les tonnages de DEA ne transitant pas par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Sycdom et sous réserve du respect des procédures de validation des organisations et tonnages relevant de sa compétence.</li> <li>- Les aides financières du Sycdom correspondant au reversement d'un soutien à la collecte des DEA en compensation d'une partie des coûts de collecte dont elle assure la compétence et selon les conditions et modalités qui seront arrêtées par le Sycdom, pour les tonnages de DEA transitant par une installation de traitement dans le cadre de marchés administrés par le Sycdom.</li> </ul>	

\* \*  
\*

<b>23</b>	<b>AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013</b>
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p> <p>Après en avoir délibéré, par :</p>	
Pour	<p>29</p> <p>M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne</p>

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

		<p>FIorentino, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme H��l��ne DECOTIGNIE, Mme Am��le SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).</p>
contre	01	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
abstention	03	M. Jean- Fran��ois CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
<p>– Le Conseil Municipal rend un avis favorable sur le rapport 2013 sur le prix et la qualit�� du service de l'assainissement.</p>		

\* \*  
\*

<b>24</b>	<b>RAPPORTS D'ACTIVITES 2013</b>
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p> <p>Apr��s en avoir d��lib��r��, prend acte des rapports d'activit��s 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SOCIETE LOMBARD ET GUERIN</li> <li>- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (S.I.G.E.I.F.)</li> <li>- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE (S.Y.C.T.O.M.)</li> <li>- SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (S.E.D.I.F.)</li> <li>- SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL DE MARNE (INFOCOM 94)</li> <li>- SYNDICAT DES COMMUNES DE LA REGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNERAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)</li> <li>- SYNDICAT MARNE VIVE</li> <li>- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)</li> <li>- PARIS METROPOLE</li> <li>- AUTOLIB METROPOLE</li> <li>- SYNDICAT MIXTE ACTEP</li> </ul>	

\* \*  
\*

<b>25</b>	<b>AVIS CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2013</b>
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p> <p>Apr��s en avoir d��lib��r��, �� l'unanimit��, rend un avis favorable sur le rapport 2013 sur la qualit�� et le prix du service de collecte des d��chets m��nagers et assimil��s.</p>	

\* \*  
\*

<b>26</b>	<b>REDEVANCE SPECIALE – COUT DE LA TONNE DES DECHETS COLLECTES 2015</b>
<p><b>LE CONSEIL ;</b></p>	

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le coût de la tonne de déchets non ménagers collectés, assimilables aux ordures ménagères, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015, est fixé à 219,85 €.

\* \*  
\*

27	RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS				
<b>LE CONSEIL ;</b>					
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rémunération des agents recenseurs :					
	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité exhaustivité de la collecte
Montant brut à l'unité	25 €	25 €	1.25 €	1.90 €	0 à 110 €

\* \*  
\*

28	RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2013
<b>LE CONSEIL ;</b>	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire des obligations de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.	

\* \*  
\*

29	TABLEAU DES EFFECTIFS			
<b>LE CONSEIL ;</b>				
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	17	1 TNC 9/20 <sup>ème</sup> 1 TNC 11.45/20ème	1TNC 11/20 <sup>ème</sup> 1 TNC 16.45/20ème	17

\* \*  
\*

### QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil, deux questions diverses pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » et une question du groupe « Vivre Joinville Ensemble ».

M. CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

<p><b>Question du groupe « Unis pour Joinville- le-Pont »</b></p>	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>Je m'intéresse beaucoup au patrimoine de Joinville-le-Pont qui est le témoignage historique et sociologique de l'évolution de notre Ville. Je suis inquiet sur le devenir du Petit Robinson.</p> <p>En 2007, la municipalité a publié un document intitulé « Mesures de Protection du Patrimoine Bâti dans le Plan Local d'Urbanisme »....</p> <p>Or, depuis plusieurs mois, le bâtiment donne l'impression d'être à l'abandon et d'être fortement dégradé. Le bâtiment est ouvert vers l'extérieur sans aucune protection aux intempéries. Depuis quelques semaines le chantier est clôturé ainsi que l'ancien golf.</p> <p>Monsieur Le Maire, je vous remercie de me faire un point de situation sur l'état des travaux en cours au petit Robinson, ainsi que sur les protections que mettra en œuvre le propriétaire pour protéger des intempéries ou de tous autres dégradations les parties historiques du bâtiment de façon à éviter « une démolition pour vétusté » comme précisé dans le document « Mesures de Protection du Patrimoine Bâti dans le Plan Local d'Urbanisme » dans quelques mois ou années.</p> <p>D'autre part, Monsieur Le Maire, pourriez-vous me préciser ce que sont devenus les éléments de décoration du Petit Robinson ?</p>
<p><b>Réponse de M. LE MAIRE</b></p>	<p>Monsieur le conseiller municipal,</p> <p>Je ne peux que réitérer les informations qui sont déjà à votre disposition.</p> <p>Notre PLU a repéré 215 bâtiments ou parties de bâtiments qui sont interdits à la démolition, au titre de l'article L 123-1 du code de l'urbanisme. C'est près de 9% du bâti joinvillais qui est ainsi protégé de la démolition, dont le bâtiment du « Petit Robinson ».</p> <p>Comme vous le savez, les travaux de réhabilitation de ce bâtiment ont été arrêtés. Le propriétaire existant doit déposer rapidement un permis de construire modificatif et reprendre les travaux.</p> <p>Quant aux éléments de décoration, comme Monsieur RIOUSSET, président de l'ASEP et moi-même vous en avons déjà informé, ils ont été retirés du bâtiment et confiés à l'association Culture Guinguette.</p> <p>Tout comme vous, je suis très soucieux du patrimoine bâti de notre ville, qu'il soit remarquable ou juste témoin de notre histoire : je suis et demeurerai en conséquence très vigilant quant au devenir de ce site.</p>
<p><b>Question du groupe « Unis pour Joinville- le Pont »</b></p>	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>Depuis la rentrée scolaire 2014-2015 la municipalité a mis en place la réforme des rythmes scolaires dans les établissements de la Ville, mise en place qui a nécessité une réorganisation des activités périscolaires, l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et l'embauche de personnel.</p> <p>Cette réforme a été généralisée sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Le 27 novembre 2014 Monsieur le Premier Ministre Manuel Valls a précisé dans un de ces discours : que « L'aide de l'État au développement des activités périscolaires sera pérennisée au delà de l'année 2015-2016. »</p> <p>Les communes perçoivent une aide de l'Etat de 50 € par élève et par an. Les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dite « cible » perçoivent une dotation complémentaire de 40 € par élèves et par an.</p> <p>« À compter de 2015-2016, le versement de l'aide de l'Etat sera subordonné à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) pour favoriser la complémentarité des temps éducatifs, au service de la réussite et de l'épanouissement des enfants. »</p> <p>D'autre part, au niveau local, un comité de pilotage doit réunir l'ensemble des acteurs parties prenantes du projet éducatif territorial. Lors des précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé à faire participer l'opposition.</p>

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

	<p>En synthèse, Monsieur le Maire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que Joinville-le-Pont est éligible à la dotation complémentaire de 40 € ?</li> <li>- Etant donné que la dotation est maintenant subordonnée à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT), pouvez-vous nous résumer le projet qui sera mis en place à Joinville-le-Pont ?</li> <li>- D'autre part, Monsieur le Maire, en conseil municipal, vous vous êtes engagé à faire participer l'opposition au comité de pilotage, pouvez-vous nous confirmer que chaque groupe de l'opposition y participera bien ?</li> </ul>
<p align="center"><b>Réponse de M. LE MAIRE</b></p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>Je vais répondre dans l'ordre à vos questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout d'abord, Joinville n'étant pas éligible à la DSU « cible », elle n'est pas concernée par les 40 euros par élève de dotation supplémentaire. Notre ville doit donc supporter un coût net de la réforme des rythmes scolaires s'élevant à 278 000 € pour 2015. La pérennité du fond d'amorçage n'étant pas assurée à ce jour, j'espère que la commune n'aura pas, dans l'avenir, à faire face, seule, aux charges brutes générées par cette réforme qui représentent, pour en avoir un ordre d'idées, la somme énorme de 460 000 € pour 2015.</li> <li>- Notre ville va bien sûr engager une concertation avec des représentants de la communauté éducative pour élaborer son projet éducatif territorial, qui sera rendu à la Directrice académique des services de l'Education nationale avant les vacances de février 2015. Sachant en conséquence que ce PEDT sera élaboré dans les prochaines semaines, en fonction des préconisations formulées par le Comité de suivi de la réforme et de la concertation qui reste à organiser à son sujet, je ne pourrai vous en livrer une synthèse que lors d'un prochain conseil.</li> <li>- Je me suis en effet engagé à ouvrir le comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires à l'opposition. Comme je n'ai pas l'habitude de ne pas tenir mes promesses, j'ai décidé d'y associer Mme Astégiani, qui a été la première d'entre vous à me faire part de sa candidature à ce comité de réflexion.</li> </ul>

Mme COLIN, voulez-vous poser s'il vous plaît votre question pour le groupe « Vivre Joinville Ensemble » ?

<p align="center"><b>Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</b></p>	<p>La croix rouge de Joinville-le-Pont voit le jour en 1892, seulement 29 ans après qu'Henri Dunant ait réussi à convaincre Napoléon III du rôle que peut tenir la France dans la création du plus important mouvement humanitaire auquel il faut, bien sûr, associer le croissant rouge.</p> <p>La délégation de Joinville, véritable institution, a connu des périodes aisées. La majorité des produits provenant du travail des bénévoles (tenue du vestiaire, cours de secourisme, alphabétisation, bal annuel, appel aux adhésions, distributions alimentaires, préparations des repas des sans-abris au centre d'hébergement d'urgence de l'avenue Galliéni en partenariat avec le 115 -SAMU social-) lui permettait d'aider les plus désavantagés de notre ville.</p> <p>La fermeture du vestiaire, la suppression des appels aux adhésions, la disparition du bal, privent l'unité de la croix rouge de Joinville de ses principales recettes, alors que les besoins se font de plus en plus ressentir</p> <p>La détermination du Président a su, malgré tout, conserver l'unité sur notre commune.</p> <p>Le 29 novembre dernier le buste d'Henri Dunant a été inauguré, rue Henri Dunant. L'usage veut que l'identité du bienfaiteur paraisse sur l'œuvre offerte, ce qui ne semble pas être le cas.</p> <p>Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dévoiler le nom du généreux et mystérieux donateur de ce buste qui rend hommage à Henri Dunant fondateur de la Société française de Secours aux Blessés Militaires, devenue la Croix-Rouge Française le 07 août 1940, après fusion avec deux autres associations ?</p>
<p align="center"><b>Réponse de</b></p>	<p>Je ne ferai pas de commentaires sur le fait que vous employiez l'imparfait de</p>

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

<p><b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>l'indicatif pour évoquer les missions de la Croix Rouge.          Permettez-moi de vous dire, comme j'ai pu l'exprimer au Président départemental de la section Joinvillaise de la Croix Rouge française ainsi qu'au Président de l'unité locale le 29 novembre dernier, que c'est chaque jour, au présent, que la Ville de Joinville apprécie l'action des hommes et des femmes qui s'engagent et se dévouent, au service de leurs concitoyens, dans le nouveau local fonctionnel et bien agencé de la Croix Rouge à la résidence Espérance.          C'est pour leur rendre hommage et mettre à l'honneur l'association dans laquelle ils se sont engagés, que la Ville a souhaité donner à la nouvelle voie publique du quartier des Hauts de Joinville le nom d'allée Henri DUNANT. C'est aussi pourquoi aussi la Ville a souhaité y voir installer un buste du fondateur de leur mouvement, Henri DUNANT.          Maintenant, soucieux des deniers publics comme vous avez pu le constater tout au long de la séance de ce conseil municipal, la Ville a demandé à la société Eiffage Immobilier, qui a construit l'immeuble de l'Ilot B de la ZAC des Hauts de Joinville, de nous aider à embellir l'espace public jouxtant le bâtiment. La Ville de Joinville n'a donc pas eu à supporter le coût de cet ornement et elle se joint aux responsables de la Croix Rouge française, qui l'ont publiquement exprimé le 29 novembre dernier, pour remercier le groupe Eiffage de son investissement au service de Joinville.</p>
---------------------------	--

M. DUVERT, voulez-vous poser votre question pour le groupe « Vivre Joinville Ensemble » ?

<p><b>Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</b></p>	<p>Le mois de L'ESS (économie sociale et solidaire) est une manifestation nationale qui a lieu chaque année en Novembre depuis 7 ans.          De nombreuses communes comparables à Joinville par leur situation géographique ou leur taille, comme Sceaux, Issy-les-Moulineaux, Puteaux ou Charenton organisent à cette occasion des forums, des cercles de réflexion sur le sujet ou rendent compte de réalisations dans ce secteur qui génère un nombre croissant d'emplois.          Pourquoi la maison des solidarités et de l'emploi créée en Août dernier et qui, à vous entendre, nourrit de grandes ambitions, ne s'est-elle pas inscrite dans cette réflexion et n'a proposé aucune action ?</p>
<p><b>Réponse de M. LE MAIRE</b></p>	<p>Si j'en crois les statistiques de fréquentation de la maison des solidarités et de l'Emploi, en forte progression, le service rendu est bien réel et parfaitement adapté à la demande des Joinvillais qui y recourent. La MSE ne fait donc pas que « nourrir de grandes ambitions », elle s'impose comme un service public de proximité et de solidarité, bien identifié et bien adapté.          Deux cents personnes y ont en effet été accueillies entre son ouverture et la mi-novembre, sur ses différents pôles de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 141 personnes pour le pôle insertion, emploi et aides diverses,</li> <li>- 61 personnes pour le pôle seniors,</li> <li>- Sans compter les visites à domicile réalisées par les travailleurs sociaux ni les permanences tenues à la mairie annexe.</li> </ul> <p>Vous comprendrez donc que la réussite immédiate de cet espace dédié aux solidarités est entièrement dû à l'implication des agents qui y travaillent, que je tiens ici à remercier vivement. Il paraît évident que, s'ils ont réussi ce challenge en période de d'installation dans un nouveau local, c'est en se concentrant sur leur mission première, qui est l'aide sociale. Je ne pense pas qu'il aurait été opportun, dans les premiers jours d'ouverture de la MSE, que nos agents se dispersent sur des sujets comme l'économie sociale et solidaire, certes passionnants, mais éloignés de leurs missions de base.          Nous n'avons d'autre part pas attendu le mois de l'ESS pour mettre en valeur ce mode d'entreprendre spécifique et l'aider à se développer dans notre ville : je vous rappelle notamment que nous avons déjà fait intervenir « La cravate solidaire » dans le cadre de nos ateliers de relooking à destination des personnes en recherche d'emploi. Par ailleurs, la plate-forme de notre site Internet « Entre</p>



**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014**

Joinvillais » fait la part belle à l'échange de biens ou de savoirs qui est le principe de base de la consommation collaborative et donc de l'économie sociale et solidaire.

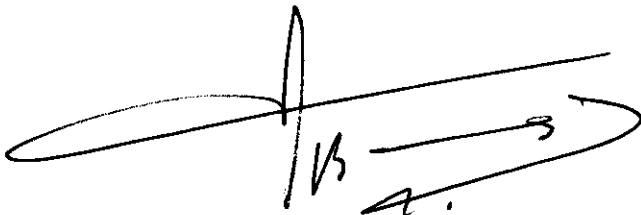
Question de M. AUBRY

<b>Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</b>	De quel quota disposez-vous, Monsieur le Maire, en matière d'attribution de logements chez Joinville Habitat ?
<b>Réponse de M. LE MAIRE</b>	En vertu de l'article R 441-5 du Code de la Construction et de l'Habitat et de la délibération du Conseil d'Administration de l'OPH de Joinville en date du 23 juin 2010, le droit de réservation sur les logements vacants dont dispose la Ville de Joinville s'élève à 30 %. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de « mon quota », comme vous semblez le croire, mais du quota de la collectivité, ce qui représente une vingtaine de logements au maximum par an. Ce quota est identique à celui de la Préfecture qui est également de 30 % (25 % au titre des mal logés (DALO) et 5 % pour les fonctionnaires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de Séance

M. Alain BARUGEL



Le Maire de Joinville-le-Pont



